



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



**Agence territoriale
Ile-de-France Ouest**
27 rue Edouard Charton
78000 VERSAILLES

Versailles, le 23 septembre 2024

FORET DOMANIALE DE MEUDON

Le Directeur d'agence,

Vu l'arrêté préfectoral en date du 15 juillet 2021 réglementant la circulation et le stationnement de tous les véhicules en forêts domaniales des Hauts de Seine,

DECIDE

Suite au passage du Paris-Versailles le 29 septembre 2024, une neutralisation de la circulation sur les routes forestières sera instaurée de 7 h 00 à 14 h 30 en forêt domaniale de Meudon.

Le Directeur d'Agence,
Le Secrétaire Général

Régis MARTIN

Pierre-Emmanuel SAVATTE



Office national des forêts - EPIC/SIREN 662 043 116 Paris RCS

Site internet : www.onf.fr

PEFC 10-4-4 / Promouvoir la gestion durable de la forêt / pefc-france.org